www.sudeducation95.ouvaton.org- sudeducation95@wanadoo.fr

éducation Sud 95
Solidaires, Unitaires, Démocratiques

LE JOURNAL

Mars Avril 2017

Journal de SUD-Education95
Directeur de publication : Pierre BORS
Impression: Presse Pluriel
CPPAP : dépôt légal en cours

Maison des syndicats Espace Mandela 82 Bd du Général Leclerc 95100 ARGENTEUIL Tél/Fax/Répondeur : 01341024 07

SOMMAIRE

P.1 Edito
P.2 Réforme du Collège
P.3 Région Idf : Halte au travail gratuit
P.4 Démocratie pure. STOP aux violences policières
P.5/6 Etat d'urgence et école sécuritaire
P.7/8/9 La 5e roue de secours du carrosse.Où est le prof doc ?
P.9 La misogynie décomplexée
P.10 Déclaration de SUD Education Versailles en CAPA avancement d'échelons
P.11 Le futur management dans l'EN
P.12/13 Mobilisation dans l'éducation prioritaire
P.14/15 C'est arrivé dans le Val d'Oise
P.16 5 Bonnes raisons d'adhérer à SUD Education 95

EDITO

LES RAISONS DE LUTTER NE MANQUENT PAS

La rentrée 2016 est venue après un long conflit sur la loi travail que le gouvernement a fait adopter à coups de 49.3. Ainsi, le pouvoir a pu faire passer une loi qui détruit le code du travail malgré les mobilisations. Mais il faut objectivement constater que ce n'est pas dans l'éducation que la lutte a été la plus forte et pourtant dans notre secteur professionnel des personnels vont rapidement être concernés .

Dans l'éducation, de gros problèmes persistent :

- le gouvernement avait promis 60000 postes sur 5 ans et à ce jour ce sont seulement 35200 postes qui ont été créés ;
- la réforme du collège mise en place au forceps ne répond en rien aux attentes des personnels ni aux besoins des élèves ;
- les mesures ministérielles sur le remplacement ne sont qu'enfumage sans moyens avec augmentation du temps de travail et dégradation des droits pour les personnels ;
- il arrive de plus en plus de contractuels que ce soit dans le primaire (ce qui est nouveau) et dans le secondaire ; la moyenne nationale des personnels non titulaires est de 12,75% (12,06% sur l'académie de Versailles) ;
- la sortie de tous les lycées de l'éducation prioritaire se met en place malgré les mobilisations toujours en cours des personnels ;
- depuis la rentrée, les enseignants se voient imposer de nombreuses mesures inutiles, anxiogènes et liberticides qui, de plus, ne rassurent en rien les élèves ni les personnels ; on veut imposer une école qui éduque à la peur et surtout à se taire ;
- une réforme en profondeur de l'évaluation des personnels va les livrer à l'arbitraire de la gestion managériale selon le modèle initié dans les entreprises et étendu à toute la fonction publique (soumission à la hiérarchie, évolution des carrières au mérite, individualisation des parcours, mise en concurrence des personnels...)

Nous ne devons pas nous résigner mais rejoindre toutes celles et ceux qui luttent contre cette société néolibérale.
Il y a plus à perdre dans la résignation que dans la révolte !
Ne soyons pas dupes, les problématiques de l'Education Nationale sont liées à un contexte politique plus large.
A droite et au centre, on claironne que si la France va mal, c'est à cause de ses fonctionnaires, des retraites, de la sécu et du temps de travail!
On nous serine que les Françaises et les Français en ont marre de ces 6 millions de femmes et d'hommes qui vivent aux crochets de la société, qu'on ne travaille pas assez, qu'on rêve de partir à la retraite plus tôt que prévu, que trop de personnes profitent d'un système de santé qui se permet de rembourser trop d'actes médicaux, que ces personnes sont irresponsables alors que notre pays est en faillite.
Pour eux, les solutions seraient toutes trouvées:

- Fini la sécu! Toutes et tous choisissez l'assurance privée pour vous soigner ;
- Fini les services publics! Supprimons carrément les fonctionnaires inutiles, externalisons leurs missions (école, hôpitaux, impôts...) ;
- Fini le départ à 62 ans! Ce n'était pas assez long ! Tout le monde doit rester au boulot jusqu'à 65 ans !

Dans les mois qui viennent, nous risquons de devoir défendre encore les acquis obtenus par des années de luttes. Pour cela, il nous faudra prendre nos affaires en mains et ne pas laisser les professionnels de la politique nous étouffer sous les discours et les promesses.

Mais n'oublions pas que pour faire plier nos gouvernants, il faut s'en donner les moyens: seule la grève générale reconductible nous le permettra!

Réforme du collège : premières remontées de terrain et bilan calamiteux

La réforme du collège est effective depuis la rentrée 2016. Présentée par la Ministre de l'Education Nationale comme assurant d'avantage d'égalité, elle ne remplit pas cette mission. A l'heure où les chefs d'établissement demandent aux équipes de faire le point en vue de la prochaine rentrée, voici ce qui ressort des discussions entre collègues.

1. Moins de moyens.

La réforme s'est d'abord traduite par une diminution de la DHG dans de nombreux établissements. Des disciplines ont perdu des heures, des projets et dispositifs ont disparu. Cela a également généré des pertes de postes de titulaires comme de stagiaires (9h) et multiplié des BMP (parfois non pourvus).
La réforme, c'est aussi des changements de programme pour tous les niveaux et toutes les disciplines en même temps. La plupart des établissements fonctionnent avec des manuels obsolètes, faute d'un budget adapté pour s'en procurer mais aussi par méfiance envers tous les nouveaux manuels édités à la va-vite.

2. Renforcement des inégalités.

Ce que nous craignions est arrivé. A chaque collège son fonctionnement. Nous sommes bien loin des propos de la Ministre souhaitant garantir l'égalité des élèves ! L'autonomie laissée aux établissements crée des disparités : untel va proposer du latin, un autre une classe européenne, un autre rien de tout cela …Devinez où ?
Au sein même des établissements, les élèves sont traités de façon inégalitaire. Certains niveaux bénéficient de l'Aide Personnalisée, d'autres non parce qu'il a fallu choisir. Certains enseignants réfractaires aux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires ont refusé de les mettre en place, d'autres le font (par conviction ou par pression hiérarchique) ce qui fait que tous les élèves n'auront pas bénéficié du même enseignement à la fin de leur scolarité au collège, puisque que les EPI sont pris sur les heures disciplinaires.

3. Quelle pédagogie ?

Comment peut-on lancer une réforme qui modifie l'intégralité des programmes à la même rentrée ? Les enseignants ne sont pas surhumains. Sauf à avoir sacrifié ses vacances d'été, il était impossible d'avoir préparé ses progressions pour l'année scolaire à venir.
Les EPI - pour ceux qui en font - sont chronophages et aucun temps de concertation entre les collègues concernés n'est prévu pour les organiser.
Dans certains établissements, l'Aide Personnalisée, faute de moyens pour dédoubler le groupe, s'effectue en classe entière ! C'est une absurdité absolue. Quand il y a dédoublement, c'est souvent devant une quinzaine d' élèves que se retrouve l'enseignant. Comment aider réellement les élèves en difficultés dans ces conditions ?
Les professeurs principaux qui bénéficiaient jusqu'alors de la TSO (temps de suivi de l'orientation) doivent dorénavant faire ce travail sur leurs heures disciplinaires.

4. Dégradation des conditions de travail

L'ambiance est particulière depuis la rentrée dans les salles des professeurs. Lassitude, surmenage lié à la surcharge de travail (mise en place des nouveaux programmes, des EPI, de l'AP, réunions de liaison école-collège), flou artistique (nouveau DNB, Livret Scolaire Unique), incompréhension face à une réforme dont les enjeux n'ont jamais été explicités, passage en force du Ministère face à la mobilisation des enseignants l'an passé.
Sans compter les effets que cette réforme a eus sur les emplois du temps des collègues mais également des élèves, du fait des alignements de certaines matières dans le cadre des EPI.
Les collègues sont épuisés, démoralisés et certains au bord du burn-out.

5. Toujours plus de pressions hiérarchiques

Moins de moyens mais toujours plus de travail. A cela s'ajoutent les pressions hiérarchiques. Le pouvoir des chefs d'établissement se trouve renforcé du fait de l'autonomie de chaque établissement. Celui du conseil pédagogique l'est aussi dans certains collèges, avec la création de hiérarchies intermédiaires : coordonnateurs de cycle, de discipline... ce qui n'est pas, parfois, sans générer des tensions au sein des équipes.
Les réunions se multiplient en dehors du temps de travail et sans compensation.

Ce que nous voulons pour un vrai collège égalitaire :

- Des effectifs réduits. La norme de 30 élèves par classe en collège « ordinaire » est inacceptable.
- La réduction du temps de travail. Nous demandons à ce que les heures de concertation soient incluses dans le service des enseignants.
- L'autonomie des équipes et non des chefs d'établissement, l'autogestion.

Nous vous invitons à participer à la grande enquête syndicale sur la réforme du collège sur le site :
www.sudeducation.org

Ca se passe à la Région Ile-de-France...
Halte à la cadence infernale du travail ! Halte au travail gratuit !

Cela fait des années que la charge de travail des agents de lycées s'alourdit. Les équipes tournent au minimum, les absences ne sont pas remplacées, les services à plein temps sont à moitié couverts par des temps partiels imposés et précaires. Et maintenant, on tente de leur imposer en plus du travail gratuit et qui n'est pas le leur !

En effet, des associations ou le GRETA interviennent régulièrement dans les établissements , des stages se tiennent pendant les vacances... C'est du travail en plus pour les agents. Ce sont des salles supplémentaires à nettoyer quand il est déjà difficile de faire toutes celles prévues dans le service, des repas en plus à préparer et à servir, de la vaisselle en plus à laver. Ce sont des stagiaires et des intervenants en plus à accueillir, des ouvertures et des fermetures de salles à prévoir. **Or, aucun personnel n'est embauché pour absorber ce surplus de travail.**

Cercle vicieux : les bas salaires entraînent les cumuls de services. Parce que les personnels sont mal payés et que les salaires sont particulièrement bas en catégorie C, certains collègues acceptent parfois des cumuls de service au détriment de leur santé. Les accidents sont nombreux. Certains agents travaillent avec des problèmes d'articulations ou de dos. Certains, qui ont un handicap, doivent remplir des tâches qu'ils ne devraient pas. Les aménagements de postes sont très mal respectés et ne sont généralement pas compensés par des embauches.

Ce travail supplémentaire ne doit pas incomber aux agents et c'est pourtant souvent le cas. Aujourd'hui, sous prétexte d'économies sur les primes versées aux établissements au titre de ces activités, les emplois du temps des personnels sont pensés pour permettre une présence plus importante dans l'établissement. **C'est ainsi que les tâches supplémentaires se rajoutent aux tâches quotidiennes des personnels.**

Les agents des lycées sont des fonctionnaires territoriaux, ils n'ont pas à travailler pour d'autres employeurs sur leur temps de service. Mais la technique est vicieuse. Beaucoup de ces activités se déroulent sur le temps de service des personnels. Pour leur imposer sournoisement ce travail qui ne leur incombe pas, les gestionnaires sont formés à organiser le service des équipes en établissant des priorités entre ce qui doit être fait tous les jours, ou simplement régulièrement, ou encore annuellement, de façon à pouvoir y intégrer les tâches supplémentaires dues aux nombreuses activités d'associations, d'organismes ou encore aux stages organisés par les rectorats ou les collectivités territoriales. Ces conditions de travail, sous la pression de la hiérarchie, sont stressantes, occasionnent des sanctions et font apparaître des situations de harcèlement de certains collègues.

Il revient aux intervenants d'assurer le surplus de travail d'entretien, d'accueil et de cantine, soit en fournissant des personnels à leur charge, soit en participant au financement des embauches nécessaires.

A côté de cela, **la Région prépare activement la privatisation des services**. Elle ne crée pas de postes, diminue les effectifs, n'assure pas les remplacements, précarise les personnels. Les établissements sont financièrement encouragés à passer des contrats avec des entreprises privées. On ne compte plus les cantines gérées par le privé, les sociétés de ménage, d'entretien et de maintenance lourde qui interviennent dans les établissements.

SUD Education s'oppose à la privatisation des services et au travail supplémentaire et gratuit.
SUD Education exige de le Région des créations de postes et des embauches de titulaires à la hauteur des besoins exprimés par les personnels, et notamment de titulaires remplaçants pour couvrir la totalité des absences.

Juste du bon sens : Comment une matraque peut-elle pénétrer de 10 cm un rectum par « accident » même dans l'agitation d'une interpellation ? Et laisser de telles séquelles ?

Le 2 février 2017, le jeune Théo se fait interpeller de façon sauvage à Aulnay-sous-Bois suite à un contrôle d'identité, une situation ordinaire pour les jeunes des quartiers populaires. Par contre, ce qui l'est moins, ce sont les conséquences de cette interpellation qui ressemble beaucoup à un viol (terme retenu pour la mise en examen du policier mis en cause) à coup de matraque télescopique.

Les témoignages de la victime, de ses avocats, des médecins de l'hôpital qui l'ont pris en charge sont accablants. Mais pour les syndicats de policiers, pour l'Inspection Générale de la Police Nationale, il s'agirait non pas d'un viol mais bien d'un simple « accident ». Depuis lors, d'autres témoignages d'humiliations à caractères sexuel et raciste se sont multipliés, montrant le caractère répété de ces pratiques dans les quartiers dits sensibles. La cible en est toujours ou presque toujours les immigréEs ou enfants d'immigréEs originaires de pays, autrefois colonisés qui, en raison de leur lieu de résidence, font l'objet d'une surveillance accrue et d'un traitement ciblé de la part de l'État et de ses agents. Contrôles immotivés, palpations, injures, coups : toujours sujettEs à soupçon, les habitantEs de ces quartiers ne sont pas considéréEs comme le reste des citoyennEs par la police. À plus forte raison quand on sait que les forces de l'ordre ne sont qu'exceptionnellement condamnées pour ces faits et que les victimes sont rarement reconnues comme telles : la loi ne s'applique pas de la même manière sur tous les territoires.

Après la mort d'Adama Traoré lors de son interpellation il y a plusieurs mois et devant ces pratiques inacceptables de la police et leur déni, comment s'étonner que la colère monte dans ces quartiers déjà touchés lourdement par le chômage et la pauvreté ? Le scénario est pourtant bien connu ! Au démarrage, une « bavure » commise par des policiers contre des jeunes, puis le traitement médiatique et les décisions judiciaires qui s'ensuivent permettent aux autorités de pointer du doigt ces jeunes qui seraient naturellement enclins à la violence.

Le policier mis en examen a été laissé en liberté ! Par contre, les jeunes, pour un simple refus d'obtempérer, et souvent pour des faits d'« outrage et rébellion » abusivement invoqués par la police, passent en comparution immédiate et sont sanctionnés et parfois envoyés en détention.

Oui la justice doit passer et faire son travail mais elle doit être la même pour tous !

Et il est grand temps de mettre fin à la dérive et à la surenchère sécuritaire !

Les politiques répressives qui ont été menées n'ont fait qu'accroître les inégalités et les discriminations pour les populations des quartiers populaires. L'état d'urgence permanent et la réduction progressive des libertés individuelles et collectives entérinées dans des lois censées combattre le terrorisme, ne font qu'aggraver la défiance de la population envers la police.

En assouplissant encore les règles de "légitime défense" pour les forces de police et les conditions d'ouverture du feu, et durcir les peines encourues pour outrage aux forces de l'ordre, l'adoption – les 15 et 16 février 2017 - par l'Assemblée Nationale et le Sénat du projet de loi relatif à la sécurité publique risque d'aggraver encore ces tensions.

Si l'on ajoute à cela la répression scandaleuse des mouvements sociaux par les forces de l'ordre contre la loi travail au printemps dernier, exécutant en cela les directives de leur hiérarchie, sous couvert d'état d'urgence, il y a de quoi s'inquiéter pour notre démocratie.Tous les abus sont devenus possibles pour nos soi-disant "gardiens de la paix", avec leurs lots de conséquences tragiques.

Et même si bien sûr tout le monde ne doit pas être mis dans le même panier, dans une démocratie, nous nous devons de nous indigner de ces pratiques et de les dénoncer.

Ne restons pas que des spectateurs passivement scandalisés, cette lutte est aussi la nôtre. Mobilisons-nous !

Stop à l'état d'urgence, à ses dérives, aux violences policières et à la surenchère sécuritaire !

Nous serons de La Marche pour la Justice et la Dignité le dimanche 19 mars 2017 à Paris.

État d'Urgence, confinement, Livret Scolaire Unique...
L'École ne doit pas accepter l'idéologie sécuritaire

Le contexte de l'état d'urgence

Depuis le 20 novembre 2015 et au nom de l'unité nationale (traduction : chômeur ou Dassault tous derrière le même drapeau), des députés de tous bords reconduisent l'État d'urgence. C'est sous un climat de peur et de tension permanente imposé par les politiques et les médias que s'instaure un présent perpétuel nous faisant oublier les fiascos de cette entreprise et les remises en causes de nos libertés les plus fondamentales.

Au total, l'État d'Urgence c'est plus de 3000 perquisitions. Mais qui parle encore de celles, nombreuses arbitraires, perpétrées sous le seul prétexte que les occupants étaient supposés musulmans ? (ce qui dans la tête de nos dirigeants est aujourd'hui synonyme de potentiel terroriste) Qui se souvient du cas de cette fillette de 6 ans blessée par les éclats dus à l'intervention du RAID dans sa maison ? Des nombreuses portes défoncées et personnes molestées sans l'ombre d'une preuve ? De la manifestation écologiste interdite ? Des assignations à résidence de militant-e-s et de journalistes ? Du chantage fait aux grévistes pendant le mouvement contre la Loi Travail ? Notons que sur les 392 assignations à résidence, seules 69 étaient toujours en cours en mai 2016 et uniquement 7 % des perquisitions avaient donné lieu à des poursuites judiciaires.

La société que dessine aujourd'hui les gouvernements successifs ressemble de plus en plus à un régime autoritaire. Mais comme le martelait encore il y a peu notre ancien Premier Ministre Manuel « el blanco » Valls : « nous sommes en guerre ». Circulez, il n'y a rien à voir ! Rien à voir sauf que tout cela illustre un strict renforcement du contrôle de l'État sur la population alors que les inégalités ne cessent de se renforcer et que le système représentatif perd la confiance de tou-t-e-s. Notons à titre d'exemple que cette stratégie a permis de mettre à jour le texte sur l'État d'Urgence afin de pouvoir assigner à résidence toute personne ayant un « comportement [qui] constitue une menace dangereuse pour la sécurité et l'ordre public ». De quoi laisser une certaine latitude dans l'interprétation d'autant plus que la justice perd de plus en plus de contrôle au profit des administrations.

Un bel exemple de continuité de l'État

Le problème avec les projets sécuritaires annoncés comme exceptionnels, c'est qu'il n'y a jamais de retour en arrière et ils ne font que se renforcer par l'ajout incessant de lois pérennes. Depuis 1995, le plan Vigipirate est activé. En Île-de-France, nous sommes à son plus haut niveau (alerte attentat) depuis janvier 2015. Une vingtaine de lois antiterroristes a été votée depuis les années 80 et avec l'opération Sentinelle et la présence de milliers de militaires sur le territoire, la France est pour la première fois depuis la guerre d'Algérie le premier terrain d'intervention de l'armée. Le fichage génétique initié sous Jospin pour les pédophiles peut aujourd'hui concerner n'importe qui sur simple présomption. C'est toujours le même schéma : une loi concerne un public très spécifique et indéfendable, puis elle est imposée à tou-t-e-s.

On le voit concrètement ces dernières années, les moyens alloués à l'antiterrorisme servent aussi bien souvent à contrôler les quartiers et les mouvements sociaux.

L'Éducation instrumentalisée

Comme si les médias et les discours politiques n'étaient pas encore suffisants, il fallait encore embrigader les travailleurs de l'éducation.

Depuis les attentats de Charlie Hebdo, les personnels sont investis d'une nouvelle mission tout droit sortie des laboratoires théoriques de l'extrême droite : reconquérir les territoires perdus de la République. De même, la laïcité est sans cesse instrumentalisée pour déchaîner les passions xénophobes et désigner le nouvel ennemi intérieur. C'est bien entendu vers les établissements d'éducation prioritaire que la suspicion va se porter. Des enfants descendants de colonisés ont ainsi été emmenés au commissariat, la transmission des valeurs de la République portée comme mission première pour les nouveaux hussards de la République que sont censés être les enseignant-e-s.

Dans l'académie de Poitiers, un document avait même circulé proposant de repérer les djihadistes en herbe grâce à des « indicateurs de la radicalisation » comme la « barbe longue non taillée (moustache rasée) » ou l' « habillement musulman » !
Dans ce contexte, on comprend aisément comment l'extrême droite peut se permettre de mener ses campagnes délirantes sur l'enseignement de l'arabe comme preuve d'un complot islamiste et se poser comme défenseurs de la laïcité lorsque celle-ci ne sert plus qu'à masquer à droite comme à gauche les discours les plus xénophobes contre un prétendu nouvel ennemi intérieur.

Les exercices de confinement ont également marqué une intrusion particulièrement violente de cette rhétorique sécuritaire et politicienne dans nos écoles. Dans bien des établissements, cela aurait pu relever de la farce si l'effet traumatique sur les élèves n'était pas si évident. Du Maire de Savoie qui pendant l'exercice se déguise en terroriste pour effrayer les écoliers du village, au collègue qui tambourine sur les portes des classes dans lesquelles les élèves sont tapis sous les tables, tout le monde semble accepter ce dangereux exercice de soumission à l'ordre sécuritaire.

Dans une telle hystérie, il devient alors banal d'envisager un pays dans lequel plus de 80 classes de « défense globale » se proposent de « réduire d'éventuels problèmes d'incivilités » avec l'aide des militaires. Selon le ministère de la Défense, « ces classes ont pour vocation de constituer un support permettant de donner plus sens à l'enseignement et faciliter l'apprentissage des élèves en les motivant ». Il continue : « ce dispositif s'est montré particulièrement adapté pour les jeunes collégiens scolarisés dans des établissements classés *réseau ambition réussite* (RAR) / Collège et lycées pour l'innovation, l'ambition et la réussite (CLAIR) ». C'est bien connu, le militaire est un grand pédagogue et le pauvre ne connaît que le rapport de force... Qui s'étonnera encore de voir des dispositifs de formation pour les enseignants travaillant avec des décrocheurs faisant la part belle à des professionnels du milieu carcéral ? De même, la tentation se fait de plus en plus sentir d'orienter ce type d'élèves vers l'armée comme ce fut le cas en mars 2016 dans l'académie de Toulon et dans les rêves les plus fous de feu Sarkozy.

Bien entendu, la déferlante sécuritaire ne s'arrêtera pas là et le prochain dossier est déjà sur la table : le Livret Scolaire Unique (LSU). Ce véritable nouveau livret ouvrier permettra dans les mois qui viennent de répertorier l'ensemble des élèves français et leurs compétences dans un fichier centralisé sous la propriété de l'État. Niant tout droit à l'oubli et banalisant une fois de plus le fichage de masse, le LSU ouvre la boîte de Pandore et fait rêver le patronat à de futures embauches basées sur les compétences individuelles et non plus sur le niveau de qualification garanti par une certification nationale. Dans ce contexte, on ne donnera pas cher de la lutte collective dans les entreprises et l'École ne pourra être que réduite aux demandes court-termistes et productivistes des entreprises.

Le renforcement incessant des dispositifs sécuritaires pose donc un sérieux problème démocratique dans notre pays et n'a pour objectif que d'anesthésier une population qui a aujourd'hui mille raisons de se révolter devant les injustices de ce système inégalitaire. L'éducation et la justice sociale doivent être notre priorité et non la stigmatisation des quartiers populaires et des habitants issus de l'immigration africaine.
La rhétorique de la guerre de civilisations à venir doit être fermement combattue et nous devons y opposer un véritable modèle démocratique et égalitaire. Car si les gouvernements ne cessent de nous terroriser, c'est bien pour masquer leur incapacité et surtout leur absence de volonté à régler les questions sociales.

Si les libertés ne s'usent que lorsque l'on ne les utilise pas, n'oublions pas non plus que seules les luttes qui ne sont pas menées sont perdues d'avance.

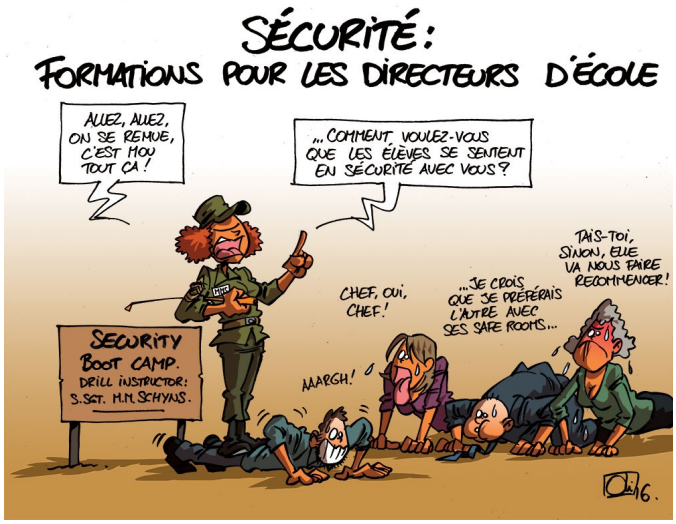

Professeurs-documentalistes : la cinquième roue de secours du carrosse

S'il est une partie des enseignants dont on ne parle presque jamais, c'est bien celle que constitue les professeurs documentalistes. Vous savez, « la dame du CDI ». Car oui, cette créature étrange qui s'agite sous les tas de bouquins est enseignante. Créé en 1989, le CAPES de documentation, qui est l'un des plus difficiles à obtenir, ne garantit toujours pas à ses détenteurs de jouir d'une reconnaissance de véritables professeurs auprès de l'administration, mais parfois aussi des collègues…
Alors que l'Éducation aux médias est aujourd'hui servie à toutes les sauces et dans tous les discours, voyons comment sur le terrain sont traités ses principaux artisans.

Un statut d'enseignant-e au rabais et une pratique basée sur le système D

C'est un CAPES un peu particulier que celui de documentation. En effet, une fois en poste, vous devenez le seul professeur sans discipline (les débats existent cependant aussi dans la profession quant à son existence et son appellation : documentation, info-documentation, Sciences de l'Information et de la Communication…). Mais comme il n'y a pas de discipline, il n'y a pas non plus nécessairement d'heures d'enseignement, donc pas d'HSA, pas de corps d'inspection spécifique (nous dépendons des IPR-EVS), pas d'agrégation, pas de reconnaissance des heures de préparation de cours ou de correction de copies, pas d'ISOE et des HSE en soldes, pas de reconnaissance officielle du temps de pondération REP + *etc.*

De même, faire une heure de cours par semaine ou 18 ne change rien au temps de travail dû dans l'établissement : c'est 30h ! C'est à croire que les cours donnés par les profs-doc ne fatiguent pas et ne nécessitent aucun travail ni en amont ni en aval.

Si les textes – lorsqu'ils n'omettent tout simplement pas de nous qualifier de professeurs – ont globalement réaffirmé notre rôle pédagogique, cela n'est jamais accompagné d'un cadrage permettant aux collègues de travailler dans des conditions analogues et ne permet pas non plus aux élèves de recevoir une formation minimale unifiée sur tout le territoire. Tous deux subissent une totale inégalité de traitement.

On pouvait pourtant s'attendre à des améliorations lorsque la circulaire de 2015 prévoyait :

Les *"30 heures [de service] peuvent comprendre, avec leur accord, des heures d'enseignement telles que définies au 1 du B du I de la présente circulaire. Chacune d'elles est alors décomptée pour la valeur de 2 heures".*

"Sont décomptées pour une heure de service d'enseignement :

-chaque heure d'accompagnement personnalisé en lycée ou en classe de 6e au collège" Application des décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014 circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015).

Dans ce cadre que peu de professeurs documentalistes ont pour l'instant réussi à faire respecter, les traditionnelles heures d'Initiation à la Recherche Documentaire (IRD) ou d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) ne pourraient être reconnues qu'à la condition de se placer sur le créneau d'AP d'un collègue. Mais ce dernier étant déjà compressé par les programmes...
On peut se dire que ce n'est pas demain la veille que les choses changeront car en ne conservant généralement qu'un poste par collège, on ne peut imaginer qu'un enseignant faisant 10 heures de cours d'info-doc et des EPI en plus doive fermer le CDI une fois les 30h effectuées.

Réforme du Collège : où est le prof-doc ?

Avec la réforme du Collège (dont l'alibi pseudo-pédagogique ne trompe plus grand monde), les 26h maximum prévues pour les classes de 6e permettent tout bonnement de supprimer le peu de classes que les profs-docs pouvaient encadrer seul-e-s. Le système D et la négociation directe avec le chef d'établissement étant nos seules armes au quotidien, certain-e-s limitent la casse en se positionnant sur l'accueil continu, d'autres sur les parcours ou uniquement sur des heures d'accompagnement éducatif. Certain-es ne font tout simplement plus cours.
Quasi absent des textes, le prof-doc voit toutefois une grande partie de ses thèmes d'enseignement disséminés dans les programmes des autres disciplines. Si l'on ne peut que se réjouir du fait que l'éducation aux médias soit enfin prise au sérieux, cela laisse un arrière goût d'humiliation chez ceux qui en ont construit les fondamentaux tout en s'en voyant aujourd'hui exclus sur le papier. On pourra rétorquer qu'ils et elles ne sont pas exclu-e-s des EPI, de l'AP, ni empêché-e-s de faire de l'interdisciplinarité,

mais quel autre prof se voit-il ainsi obligé de prouver son expertise et pareillement réduit dans sa liberté pédagogique ? (choix des méthodes, possibilité de monter une progression et un cadre de travail à l'année *etc.*) Selon l'enquête 2016-2017 de l'APDEN[1], seuls 20 à 25 % des enseignant-e-s auraient pu faire valoir ce droit. Plus grave encore, l'association relève une baisse du volume d'heures hebdomadaires enseignées de 30 % sur les deux dernières années ainsi qu'une baisse de 10 points de pourcentage du nombre d'heures effectuées dans leur domaine d'enseignement[2].

Le prof du futur ?

Le paradoxe dans cette histoire, c'est que la réalité du prof-doc d'aujourd'hui est peut-être celle du prof de discipline de demain. En effet, la plupart de ses acquis, il doit les négocier localement et résister parfois aux pressions du chef d'établissement. Par exemple, le cas évoqué ci-dessus d'un investissement pédagogique fort ne fait pas modèle dans les établissements car beaucoup de directions vont sensiblement influer sur notre réalité quotidienne :

- Refus d'un nombre d'heures d'enseignement jugé (à sa convenance) trop important afin de prioriser l'accueil des élèves de permanence
- Maintien ou suppression des heures d'IRD ou d'EMI
- Intervention sur le contenu pédagogique enseigné. Certain-e-s se les voient refuser car leurs cours ne sont pas jugés convaincants (!) et soumission de notre projet pédagogique via le vote de la politique documentaire par le CA
- Imposition d'un mode d'évaluation (cas recensé où l'approche par compétences l'a été par exemple)
- Imposition de la gestion des manuels scolaires
- Gestion unilatérale des fonctions et missions du CDI sans consultation : politique documentaire, CDI envisagé comme salle informatique bis ou permanence bis, aménagement du parc informatique du CDI selon des besoins définis par le haut, convocation aux jury d'épreuves orales du Brevet ou à des surveillances ou pas, déblocage d'un budget adapté ou pas *etc*.

La relation avec le chef d'établissement conditionne donc fortement la réalité du métier et cela pourrait bientôt être la réalité de tous les collègues enseignant-e-s si la forme d'autonomisation des établissements prônée par les libéraux de gauche et de droite continue de se développer.

Parmi les freins à un développement sérieux d'une identité professionnelle, ce sont aussi les inspecteurs IPR-EVS pour qui nous sommes souvent la 5e roue du carrosse et qui font la pluie et le beau temps sur les CDI en interprétant les textes à leur guise. Certains accepteront par exemple que nous fassions un EPI avec un collègue et d'autres non sous prétexte que ne représentant pas une discipline, nous ne pourrions garantir le caractère interdisciplinaire de l'EPI ! Certains IPR auront des exigences relatives à la gestion documentaire, d'autres d'ordre pédagogique (ce qui notons-le n'est pas courant!) *etc.*

Le CDI, c'est aussi pour l'administration le cheval de Troie de la politique de développement du marché numérique toujours sous couvert d'« innovation » pédagogique. Étant depuis longtemps partisans des pédagogies actives et de l'utilisation des outils numériques, les professeurs-documentalistes sont perçus comme les bonnes poires qui pourraient accepter de cautionner des dépenses en informatique uniquement calquées sur les besoins du marché.
Dans ce cadre, tout ce qui peut se brancher au réseau est « innovation » : les serious games, les logiciels (plus ou moins éducatifs et relevant parfois franchement du pavlovisme), l'introduction des tablettes numériques *etc.* La réflexion sur les usages possibles et les bénéfices est parfois inexistante mais on attend tout de même des profs-doc qu'ils et elles en fassent l'aveugle promotion sous prétexte que les médias sont leur objet d'étude.

Ainsi, les professeurs-documentalistes se sentent aujourd'hui toujours aussi isolé-e-s dans leur établissement. Beaucoup souffrent de leur incapacité à remplir correctement leurs missions tant elles sont nombreuses, lourdes et diverses (pédagogie, gestion documentaire, ouverture culturelle). Cet isolement est d'autant plus difficile à supporter que dans beaucoup de collèges et lycées, la relation avec les chefs d'établissements est primordiale pour assurer des conditions minimales. Il ne faut donc pas faire de vagues si l'on souhaite travailler correctement !

Il semble donc indispensable de prendre enfin au sérieux les professeurs-documentalistes en recrutant un nombre d'enseignants suffisant pour :

- Porter à deux le nombre de postes par établissement
- Permettre d'inclure dans l'emploi du temps des 6e les cours d'IRD ou d'EMI et ouvrir ces enseignements aux autres niveaux
- Autoriser la participation aux EPI avec un seul autre collègue ainsi que des séances menées par le ou la seul-e professeur-documentaliste

1 http://www.apden.org/Les-professeurs-documentalistes-et-400.html
2 *Ibid.*

- Nous reconnaître une réelle expertise dans le domaine de l'information-communication dans les programmes
- Garantir dans la circulaire de mission actuellement en cours de rédaction l'équilibre de nos missions (la gestion ne doit pas primer sur le pédagogique et les missions d'enseignement explicitées).
- Détacher l'inspection IPR-EVS des professeurs-documentalistes

Pour une véritable formation à la maîtrise de l'information et à la critique des médias dispensée dans des conditions acceptables, les professeurs-documentalistes et leurs collègues doivent se mobiliser car sans cela, il y a fort à parier que la mascarade continue pendant un bon moment...

La misogynie décomplexée

Citons le président du jury du CAPES de lettres, M.Laudet, dans son rapport de cette année:
« *La proportion des garçons au CAPES de Lettres s'améliore significativement, ce qui est un symptôme d'attractivité nouvelle pour le métier de professeur de Lettres. Enseigner les Lettres n'est pas une spécificité féminine et nos élèves ont besoin de l'expérimenter au quotidien. Ils y gagneront incontestablement, les garçons entre autres, et la présence accrue d'hommes pour enseigner les Lettres contribuera à affiner l'image parfois dégradée qu'ils ont de la discipline*. » [sic]

Pourquoi le métier est-il dévalorisé?
Lire une telle proposition de la part d'un hiérarque de l'Éducation Nationale en 2016 dépasse l'entendement et traduit un inquiétant penchant sexiste et réactionnaire. Il est vrai que le métier d'enseignant est largement féminisé (65% de femmes parmi les professeurs du secondaire), mais il est surtout vrai qu'il est devenu bien moins attractif et qu'il s'est largement dévalorisé. Mais considérer que les femmes sont responsables de cette situation révèle un aveuglement total sur une réalité constante dans l'Institution, à savoir que celle-ci distribue les places selon une hiérarchie genrée à l'image de ce qui prévaut dans les univers politiques et économiques. Aux hommes les fonctions de prestige et de pouvoir et aux femmes les fonctions subalternes et moins reconnues. Que les salaires des enseignants aient perdu l'équivalent de 20% de leur pouvoir d'achat depuis les années 1980, que les moyens pour enseigner et plus généralement les conditions d'exercice du métier se soient dégradées, indiffèrent notre président du jury qui en bon notable traditionnel considère la féminisation du métier comme la faute originelle. Un « éternel féminin » brandi comme discours d'explication des difficultés actuelles...

Pour une revalorisation des salaires
Si on reprend la citation de Monsieur Laudet, on peut lire encore « Pour qui est légitimement soucieux de parité c'est là une tendance vraiment encourageante ». Il faut oser cette opinion quand on se satisfait de la domination voire de la cooptation masculine qui caractérise les jurys de concours. Présenter les hommes nouvellement arrivés comme les sauveurs des enseignements des Lettres quand à tous les postes de responsabilités les hommes dominent largement, c'est prendre la parité pour ce qu'elle ne doit pas être, à savoir l'alibi de tous les conservatismes patriarcaux. Une revalorisation du métier (salaire et reconnaissance) entraînerait de fait un retour à la mixité professionnelle.

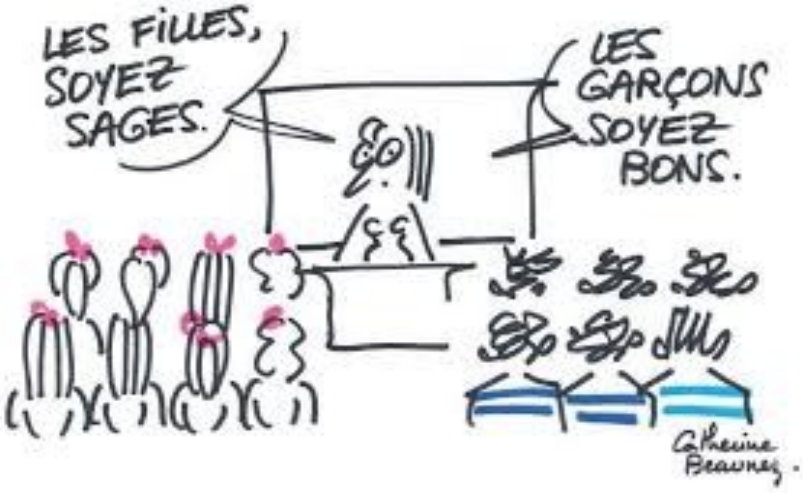

Déclaration SUD Education à la CAPA Tableau d'avancement des professeurs certifiés
Jeudi 26 janvier 2017

Nous tenons à rappeler encore une fois notre opposition au système d'avancement tel qu'il se pratique aujourd'hui.

Parce qu'il est subjectif, infantilisant et arbitraire, il faut mettre fin au système actuel d'inspection-notation.

Parce qu'ils créent d'importantes inégalités salariales dans les déroulements de carrière, il faut mettre fin aux rythmes différents d'avancement selon que l'on progresse à l'ancienneté, au « choix » ou au « grand choix ».

Or, la réforme de l'évaluation et des carrières que le Ministère veut instaurer à compter de la rentrée 2017 ne répond pas à ces nécessités.

Au lieu de donner à la profession plus de liberté pédagogique et d'autonomie, le projet promet une soumission à la hiérarchie encore plus grande.

La grille nationale d'évaluation définit onze compétences avec quatre niveaux d'acquisition. Ces nouvelles compétences sont très générales et relèvent en grande partie de dimensions relationnelles ou comportementales. Cela annonce une nouvelle évaluation encore plus opaque que l'ancienne et un arbitraire encore plus grand.

D'autre part, les chefs d'établissement vont maintenant pouvoir évaluer des compétences pédagogiques. En ont-ils eux-mêmes les compétences ? Lorsqu'on a quitté l'enseignement ou lorsqu'on n'a jamais mis les pieds dans une classe, on peut en douter.

Ce seront, à coup sûr, davantage de pressions de la part de la hiérarchie pour imposer la mise au pas des personnels et la docilité dans la mise en œuvre des réformes contestées ou l'obéissance aux ordres.

Le but est de museler les enseignants et de les assujettir à un mode de management qui a pour seul but de les faire taire. Les documents du Ministère parlent « d'implication individuelle et collective dans le développement professionnel », sur le modèle managérial initié dans les entreprises capitalistes et qui s'étend progressivement à toute la Fonction Publique.

Au final, en prétendant rompre avec des pratiques anciennes, le Ministère les modernise et emprunte au modèle de l'entreprise privée une nouvelle culture de « gestion des ressources humaines ».

Dans cette nouvelle approche hiérarchique, inspecteurs et chefs d'établissement deviendront des sortes de managers de carrière, de gestionnaires en formation continue et cela à un moment où la formation continue n'en finit pas de disparaître et où les injonctions se multiplient.

La réforme prévoit le maintien de l'inspection-sanction puisque chaque rendez-vous de carrière commencera par une inspection en classe et l'appréciation qui en découlera déterminera qui bénéficiera d'une accélération de carrière ou non.

La réforme prévoit la création d'un troisième grade, dit « exceptionnel », ce qui accentuera encore les inégalités de revenus.

Cette réforme annonce d'ores et déjà une très grande opacité dans le processus d'évaluation des enseignants. Quel sera le rôle de la CAPA dans le contrôle des opérations d'avancement des collègues ? Nous doutons fortement que les contestations des collègues auront du poids face aux appréciations d'inspecteurs réputées comme divines et celles de certains chefs d'établissement qui ont parfois tendance à outrepasser leur rôle et leurs prérogatives.

> Nous refusons que certains d'entre nous avancent plus lentement que les autres dans leur carrière car nous sommes opposés à toute forme de salaire au mérite. Nous revendiquons l'avancement au rythme le plus rapide pour tous ainsi que la suppression des grades, pour mettre fin à l'arbitraire et à la concurrence entre personnels.

> Nous réaffirmons notre volonté de voir l'évaluation totalement déconnectée du déroulement des carrières et des rémunérations.

> Nous revendiquons la réduction du temps de service des personnels en présence des élèves pour favoriser la concertation des équipes et les échanges pédagogiques entre collègues.

> Nous voulons un droit réel à la formation continue choisie sur temps de service, qui permette aux enseignants de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques, et une augmentation importante des droits à congé de formation, sujets sur lesquels le projet ministériel reste muet.

Le futur management dans l'Éducation nationale :

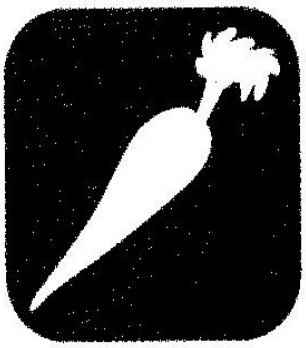

30% auront une accélération de carrière

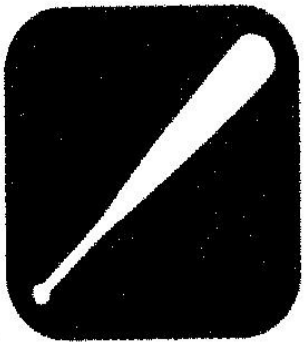

70% des enseignant-e-s resteront sur le carreau

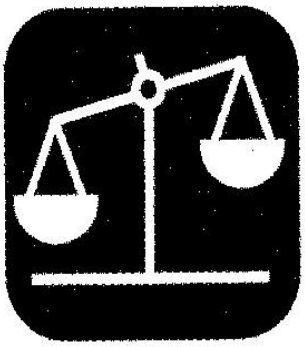

Les inégalités seront encore augmentées

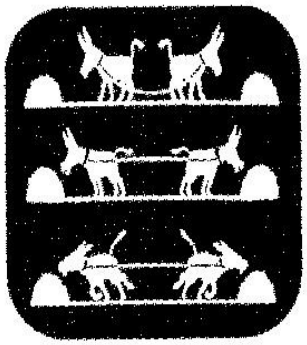

La concurence entre collègues sera accentuée

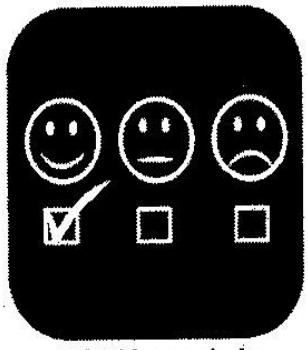

Malgré le retrait de l'auto-évaluation, le projet reste inaccepatble !

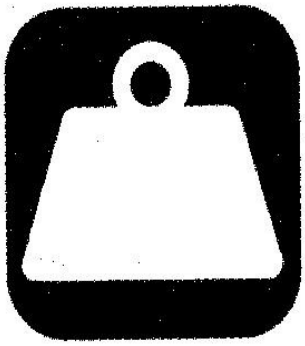

Le poids de la hiérarchie sera renforcé

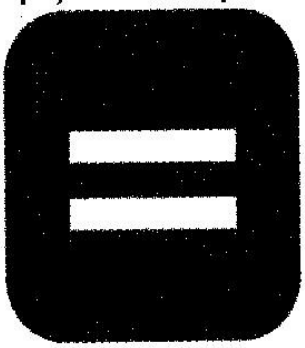

Mobilisons-nous pour l'égalité salariale !

Union syndicale **Solidaires**

FORTE MOBILISATION DANS L'EDUCATION PRIORITAIRE !

Face à la suppression de l'éducation prioritaire en lycée en catimini, un mouvement qui fait parler de lui !

Le 18 avril 2016, dans un courrier adressé au député d'Asnières-sur-Seine, M. Pietra Santa, la Ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem annonce la clause de sauvegarde qui cadre la sortie de l'éducation prioritaire. Aucune annonce officielle n'a été faite, la casse de l'éducation prioritaire se fait donc en catimini !
Face à cette méthode révoltante, plusieurs lycées du 92, du 93 et du 95 se sont réunis le 18 mai 2016 devant le Ministère pour demander qu'on leur rende les moyens qu'ils avaient perdus. S'ensuivent alors les premières réunions inter lycées et la création du mouvement « Touche pas ma ZEP ».

En l'absence d'annonce officielle, le but de ce mouvement est d'informer tous les lycées concernés, d'élargir le mouvement et d'organiser collectivement la mobilisation.

En septembre, seuls 3 lycées étaient signataires (le lycée Joliot Curie de Nanterre, le lycée Maupassant de Colombes et le lycée Romain Rolland de Goussainville). Aujourd'hui, ils sont 105 signataires dans 16 académies différentes.

Le 15 septembre a lieu la première journée de grève. A partir de cette date, les journées de grève s'enchaînent : le 29 septembre, le 11 octobre, le 17 novembre, le 29 novembre, le 3 janvier… Certains personnels de l'éducation prioritaire reconduisent la grève pendant plus d'une semaine. Le 10 janvier, la manifestation est nationale ! Les presses locales et nationales, quotidiennes et hebdomadaires, écrites et télévisuelles, couvrent les différentes journées de mobilisation.

Les actions locales et nationales se multiplient : opération « lycées déserts » avec le soutien des parents, lycées bloqués par les élèves, « Nuit de la ZEP » avec des occupations nocturnes, interpellations d'élus, interruption du meeting politique de Manuel Valls, actions et concerts en soutien aux établissements, journées nationales de manifestation et de rassemblement…

Cette lutte est soutenue par une large intersyndicale, des associations de parents d'élèves, des élus et 350 universitaires ayant signé une pétition publiée dans Libération.

Les revendications des lycées mobilisés

Les lycées mobilisés demandent une carte élargie avec un statut pérenne et national avec de vraies garanties :

➔ *Moins d'élèves par classe (maximum 30 élèves en lycée général et 24 en lycée professionnel)*
Dans les ex-lycées d'éducation prioritaire ou ceux qui devraient l'être, il n'est pas rare de recevoir des primo-arrivants qui ne maîtrisent pas la langue française, comment pouvons-nous les aider dans des classes de plus de 30 élèves ?
Les professeurs de collèges n'ont déjà plus les moyens de faire de l'accompagnement. Les élèves arrivent au lycée avec beaucoup de lacunes. Le rôle du lycée est alors de les combler.

➔ *Les DHG (dotations horaires globales) doivent être beaucoup plus importantes*
Les professeurs de l'éducation prioritaire souhaitent plus de dédoublements et faire plus de projets. Les anciens collégiens ne changent malheureusement pas de catégorie sociale quand ils arrivent au lycée. Leurs parents ne peuvent toujours pas les aider dans leurs devoirs, les accompagner dans des musées ou leur payer des cours particuliers. Pour lutter contre l'échec scolaire, il est important de faire un suivi des élèves jusqu'à l'acquisition de leur baccalauréat et de leur donner les moyens de réussir après.

➔ *Mutation des enseignants et primes enseignantes et extension des primes à l'ensemble des personnels*
Les points de mutation permettent de stabiliser les équipes enseignantes, ce qui est une condition importante dans le bon suivi des élèves. Sans ces points qui permettent de concevoir un projet de vie à long terme, plusieurs établissements seraient totalement délaissés, des déserts scolaires apparaîtraient !

Mépris du Ministère et rupture du dialogue social

Après avoir nié le problème, la Ministre a fini par prolonger jusqu'en 2019 les indemnités, puis a sauvegardé les bonifications pour les seuls personnels en poste avant 2015, avant d'annoncer 450 postes par redéploiement pour la seule année 2017. Ces reculs partiels montrent qu'il est possible de gagner sur les revendications des personnels.

Néanmoins, les concessions du Ministère sont très loin des attentes des personnels mobilisés et les effets d'annonce ne trompent personne. De plus, depuis plus de cinq mois, les demandes d'audience par l'intersyndicale et le collectif « Touche pas ma ZEP » sont refusées. Le dialogue social dont se vante le parti socialiste (PS) entre syndicats et pouvoir public est inexistant.

Cette attitude est d'autant plus méprisante quand Najat Vallaud-Belkacem dit considérer les professeurs comme « l'honneur de la République », alors qu'elle ne daigne recevoir les personnels mobilisés. Leur demander d'attendre un prochain mandat est une façon de se moquer d'eux. L'avenir des élèves est une priorité et ne doit en aucun cas être reporté aux élections ou sacrifié suivant le résultat de celles-ci.

Pourquoi SUD Education 95 soutient ?

- *Fonctionnement autonome du collectif « Touche pas ma ZEP »*

Les décisions sont prises en assemblées générales de coordination ou en assemblées générales de grévistes. A ces occasions, le collectif « Touche pas ma ZEP » a décidé de mettre en ligne une caisse de grève. SUD Education 95 a décidé de contribuer à celle-ci.

- *Volonté de diminuer les inégalités sociales en donnant plus à ceux qui en ont le moins*

Comme le montre un référé de la Cour des comptes de 2012 (« Égalité des chances et répartition des moyens dans l'enseignement scolaire »), l'État dépense 47% de plus pour un élève parisien que pour un élève de l'académie de Créteil. Pire encore, à l'heure où les politiciens stigmatisent et délaissent les banlieues, le Ministère ne donne plus aux enseignants de l'éducation prioritaire que la seule mission de détecter de potentiels terroristes. SUD Education aspire plus pour les élèves des banlieues et souhaite donner à l'école son rôle d' « ascenseur social ».

- *Volonté d'améliorer les conditions de travail des enseignants, des assistants d'éducation, des agents…*

Partout dans l'Éducation Nationale, les enseignants voient leurs tâches se multiplier, leur temps de travail augmenter, leur hiérarchie de plus en plus oppressante. Ces faits sont accentués en éducation prioritaire. Les élèves avec des difficultés scolaires et personnelles sont plus nombreux, les problèmes de comportement existent davantage, le temps de travail des personnels est allongé.

Collectivités locales et Education Nationale, même combat: quand la machine administrative déshumanisée s'enclenche, elle peut broyer des individus surtout quand elle est servie par de bons petits soldats qui font parfois ce qu'ils peuvent, souvent plus que ce qu'ils devraient de leur position bien planquée au chaud ou qui, assez régulièrement, font franchement et carrément leur travail par dessus la jambe.

SUD Education 95 est malheureusement souvent confronté à cette réalité impitoyable qui ne fait que renforcer nos convictions et engagements syndicaux et notre détermination à lutter.

Traitement scandaleux d'un agent dépendant de la Région

Cette personne était agent d'accueil au lycée XXX de XXX (95). Après avoir été placée cinq ans en congé longue durée, elle a été placée en disponibilité. De ce fait, elle a perdu le bénéfice de son logement de fonction.

Début décembre 2016, elle a donc reçu de la part de la Région un courrier lui ordonnant de quitter son logement de fonction d'ici le 31 décembre 2016, en pleine trêve hivernale. Paniquée et sans appui, elle s'est exécutée.

Elle nous a contactés à la rentrée de janvier 2017 pour nous informer qu'elle était à la rue et que la Région l'avait expulsée.

Nous avons repris ce dossier dans l'urgence. Nous avons contacté la Région. Après plusieurs appels téléphoniques musclés avec menace de référé liberté au Tribunal Administratif, la Région a fini par laisser de côté sa mauvaise foi disant que notre camarade avait quitté d'elle-même les lieux et a pris conscience de sa bourde monumentale. Elle a sommé l'établissement de rouvrir le logement de fonction jusqu'à la fin de la trêve hivernale.

Nous avons raccompagné notre camarade dans l'établissement et dans son logement de fonction vide puisqu'elle avait dû dans l'urgence vendre une partie de ses meubles et en stocker une autre...

Nous avons été profondément choqués par cette histoire et avons alerté nos élu-e-s SUD Education à la Région.

La Région n'a pas à sommer un agent de quitter son logement pendant la trêve hivernale. C'est tout simplement illégal, inhumain et inacceptable.

Quand l'Inspection du premier degré tutoie l'acharnement voire le harcèlement

Une camarade du premier degré qui vivait un calvaire dans son école du fait du comportement autoritaire et méprisant de sa directrice d'école s'est fait déglinguer, le mot est faible, par un IEN qui, comme cela arrive souvent, s'est cru investi du pouvoir de détruire un salarié. Le ton utilisé était totalement déplacé et inacceptable. A peine de retour d' un congé longue maladie, suite à ces événements, notre camarade, apprend qu'on veut à nouveau l'inspecter. Mais aujourd'hui, et on la comprend, elle ne peut plus accepter cette idée et a décidé de refuser l'inspection, avec notre soutien. Si le médecin conseil comprend sa position, visiblement l'inspection a elle bien du mal à se mettre à sa place. Remarquez, on comprend ces gens-là, quand on a tout fait pour quitter le métier d'enseignant, qu'on a un goût prononcé pour l'organisation verticale hiérarchisée et qu'on a une place bien au chaud dans l'institution, on perd vite pied avec la réalité et les difficultés du métier d'enseignant. Au point parfois de bordiller le harcèlement moral.

Notre syndicat n'acceptera jamais qu'un petit caporal vienne pourrir la vie des salariés qui eux ont les mains dans le cambouis.

Nous réaffirmons ici que SUD Education 95 est pour la suppression de l'inspection notation et plus généralement de l'organisation hiérarchique dans les établissements et les écoles et pour le développement de l'autogestion coopérative.

Victoire pour SUD Education 95 et justice rendue au conseil de discipline d'un ATTEE au Conseil Départemental

En juillet 2016, alors que tout le monde avait déjà un pied en vacances, nos camarades sont allés défendre un agent ATTEE lors d'un conseil de discipline au Conseil Départemental. L'administration départementale avait lamentablement convoqué cette instance disciplinaire sans motifs valables et légitimes et avait monté un dossier disciplinaire avec une légèreté et une inconséquence frisant la fumisterie et qui malheureusement ne les enverra pas eux en conseil de discipline. Et pourtant, ils ont bien mal fait leur travail et cela a eu des conséquences psychologiques sur un personnel. Mais ça, on s'en fiche pas mal quand on est un petit décideur de bas étage bien planqué au chaud dans un bureau.

C'est pas grave, à défaut, ils se sont pris publiquement une bonne fessée de la part de nos camarades qui eux avaient bossé leur dossier et leur défense. Ils étaient d'ailleurs et sans nul doute les seuls qui maîtrisaient leur sujet dans l'assistance. Très rapidement tout le dossier s'est écroulé et les contradictions et incohérences scandaleuses des requérants ont été mises en lumière à tel point que la vice présidente du Conseil Départemental elle-même présente s'est dite « confondue » par tant d'amateurisme.
A noter que le président du conseil de discipline, détaché pour l'occasion du tribunal administratif, faisait lui-même preuve d'un mélange de cynisme et de condescendance assez méprisant et méprisable.

Reste qu'au final, l'honneur de notre collègue et désormais camarade ATTEE a été lavé et qu'à l'unanimité des votants, le conseil de discipline s'est prononcé pour ce qu'on appellerait en d'autres endroits un non-lieu. Notre camarade n'a donc reçu aucune sanction. Et cette décision n'était que justice. SUD Education 95 revendique la syndicalisation et la défense des ATTEE. C'était d'ailleurs le sens de notre candidature aux dernières élections professionnelles où nous avons obtenu un siège.

Et pendant ce temps dans l'académie de Versailles.... Le Rectorat fait le ménage

Le Rectorat de Versailles a prévu pour l'année scolaire en cours une charrette de conseils de discipline dans le corps des Certifiés.

En effet, pas moins de 13 commissions paritaires en formation disciplinaire ont été calées par l'Administration entre la rentrée de septembre 2016 et fin avril 2017. C'est presque une par semaine. C'est du jamais vu dans l'académie de Versailles.

Cela crée une charge supplémentaire et considérable pour les représentants des personnels - et notamment nos deux élus SUD Education – qui doivent dans un premier temps aller consulter les dossiers disciplinaires puis siéger dans ces conseils de discipline, en plus de tous les groupes de travail et CAPA déjà prévus en temps normal. La cadence est infernale cette année.

Il apparaît aussi que certains conseils de discipline pourraient être évités et que certains cas pourraient être réglés en dehors de cette instance (sanctions du premier groupe :avertissement, blâme) qui, de notre point de vue, ne devrait être réunie que pour des cas exceptionnels et graves.

Il nous semble que l'Administration cherche à se débarrasser de certains cas qui traînent depuis des années mais aussi à créer un climat de peur chez les personnels enseignants. Cela va de pair avec un climat de suspicion générale. En effet, certaines DPE, notamment celle de Mathématiques, ont commencé à demander aux enseignants de leur fournir un extrait de naissance afin de vérifier les casiers judiciaires. Tout le monde devrait y passer. Notre position est d'inciter les collègues à refuser de rentrer dans ce jeu. Où va-t-on ?

5 bonnes raisons d'adhérer à SUD éducation Val d'Oise (95)

1. Un syndicat solidaire

Précarité, libertés publiques, droits des femmes, discriminations de genre, racisme, sans-papiers, La Poste, le Rail, OGM, recherche, culture, services publics, etc., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. Notre Union syndicale Solidaires y contribue activement (elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels du public et du privé). Partout, la solidarité doit l'emporter sur la concurrence et la recherche du profit ❑

L'école n'est pas une entreprise

2. Un syndicat unitaire et intercatégoriel

éducation Sud 95

Parce que sectoriser les luttes et éparpiller les revendications revient à faire le jeu des pouvoirs, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade, titulaire ou non. SUD éducation prône l'unité d'action du front syndical, tout en portant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique et mener les actions nécessaires ❑

3. Un syndicat démocratique

Nos assemblées générales d'adhérent-e-s fréquentes prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD éducation. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel. Nous défendons la conduite des mouvements de grèves par les personnels mobilisés et mettons nos moyens au service des luttes ❑

4. Un syndicat de lutte

SUD éducation refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. Les élections (professionnelles ou autres) ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social fort, qui affronte le patronat et le gouvernement, sous le contrôle des grévistes ❑

L'éducation n'est pas une marchandise

5. Un syndicat de transformation sociale

SUD éducation lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. Nous ne sommes ni nostalgiques d'un passé idéalisé ni pour le statu quo : l'école et la société sont profondément injustes, elles ont besoin de transformations majeures. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail ❑

☎ 01 34 10 24 07 ✉ sudeducation95@wanadoo.fr 🌐 http://www.sudeducation95.ouvaton.org